
SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Quel futur pour l'OMC ?

Genève, 13-14 juin 2016

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

PC-WTO/2016/R.4

8 juin 2016

DEMARRER LE COMMERCE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT APRES NAIROBI

Document de travail présenté par M. D.D. Gamede, parlementaire (Afrique du Sud)

La seule constante de notre époque est le changement et le commerce doit lui aussi s'adapter. Il existe aujourd'hui Internet, les échanges et le commerce électroniques, ainsi que les nouvelles technologies. Le monde entier, dont l'Afrique et l'Afrique du Sud, doit vivre avec son temps.

Le simple fait que l'OMC ait choisi la ville de Nairobi, située dans un pays en développement, pour se réunir en 2015 est historique en soi et révélateur de l'importance croissante de l'Afrique. Ce rendez-vous a marqué le début de la montée en puissance de l'Afrique dans le domaine du commerce.

La Déclaration de Nairobi contenait l'engagement de faire avancer les négociations sur les questions à l'ordre du jour du Cycle de Doha. Les objectifs primordiaux de l'Afrique du Sud et de l'Afrique sont les suivants :

- transformation structurelle;
- industrialisation et
- intégration.

Les conclusions de l'OMC doivent servir ces objectifs ou, au minimum, ne pas les desservir.

L'Afrique du Sud n'a eu de cesse de manifester son opposition à la réduction des droits de douane sur les produits industriels. Nous nous sommes opposés aux modalités de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) de 2008, ainsi qu'aux propositions de réduction des droits de douane sur les produits industriels formulées en 2015.

L'instauration d'un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pourrait contribuer à protéger les économies africaines des importations déloyales. Toutefois, lier ce dernier à l'accès aux marchés reviendrait à continuer d'ouvrir nos marchés en éliminant progressivement les préférences, mais sans offrir de nouvel accès aux exportations africaines.

L'une de nos grandes inquiétudes est motivée par le fait que ce sont les pays les moins avancés d'Afrique qui possèdent le plus de minerais, de ressources et de produits agricoles du monde ! Il est donc de très bon augure que les règles d'origine préférentielles aient rencontré un tel succès à Nairobi, ce qui a permis de faire un pas dans la bonne direction en envisageant des solutions pour les PMA.

Pour que le commerce exerce une influence bénéfique sur les pays en développement, il faut qu'il permette :

- l'éradication de la pauvreté;
- la création d'emplois et
- l'éradication de l'analphabétisme.

Il faut que l'OMC demeure une plateforme de négociation des questions commerciales ouverte à tous les pays, qu'ils soient les moins avancés, en développement ou développés.

Un certain nombre d'avancées ont été enregistrées à Nairobi :

- 1) accord sur les technologies de l'information;
- 2) accords agricoles;
- 3) engagement à continuer de travailler sur les autres points du Cycle de Doha restés en suspens;
- 4) discussion relative à la mise en œuvre des conclusions de la dixième Conférence ministérielle concernant la concurrence à l'exportation.

Sur le principe, tout accord régissant les relations entre pays, qu'il soit bilatéral, régional ou multilatéral, constitue une avancée. L'heure est venue pour tous les PMA et les pays en développement de préparer l'avenir des générations futures. L'OMC est la plateforme appropriée pour ce faire et Nairobi, en Afrique, a donné le ton.